



# Fédésap

Fédération Française  
des Services à la Personne et de Proximité



## Crise Covid : une longue et difficile reconnaissance des aides à domicile

Enquête sur le versement des primes COVID dans les Départements

### Chronologie des faits

17 MARS AU 11 MAI 2020

#### LE CONFINEMENT

Comme de nombreux professionnels, les aides à domicile bravent le risque d'être contaminés pour venir en aide aux personnes vulnérables et assurer la continuité de service

13 MAI 2020

#### UNE PRIME... POUR CERTAINS

Le gouvernement confirme le versement d'une prime exceptionnelle de 1 500€ aux personnels des hôpitaux et des EHPAD. Les aides à domicile, pourtant en première ligne pendant la crise sanitaire, en sont écartés

16 JUIN 2020

#### MOBILISATION DES FÉDÉRATIONS

Les fédérations dénoncent l'injustice dont sont victimes les professionnels du domicile tandis que les soignants des hôpitaux et les professionnels des EHPAD ont déjà perçu leur prime

JUILLET 2020

#### LES DÉPARTEMENTS PROTESTENT

Les Départements réclament que l'État assume ses responsabilités et finance la prime qu'il a promis

DE MAI À SEPTEMBRE 2020

#### MOBILISATION DES AIDES À DOMICILE

Rassemblements et manifestations des aides à domicile partout en France

4 AOÛT 2020

#### SOUTIEN DE L'ÉTAT

L'État s'engage à financer 50% de la prime versée aux professionnels du domicile

SEPTEMBRE 2020

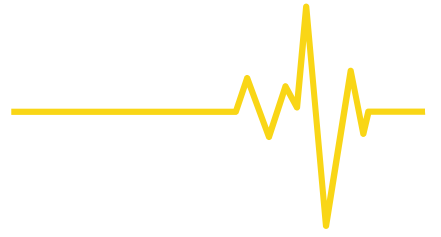
#### ANNONCE : LA PRIME EST VERSÉE

Déclaration de la Ministre Madame Brigitte Bourguignon qui annonce que 75% des Départements verseront la prime aux aides à domicile

NOVEMBRE 2020

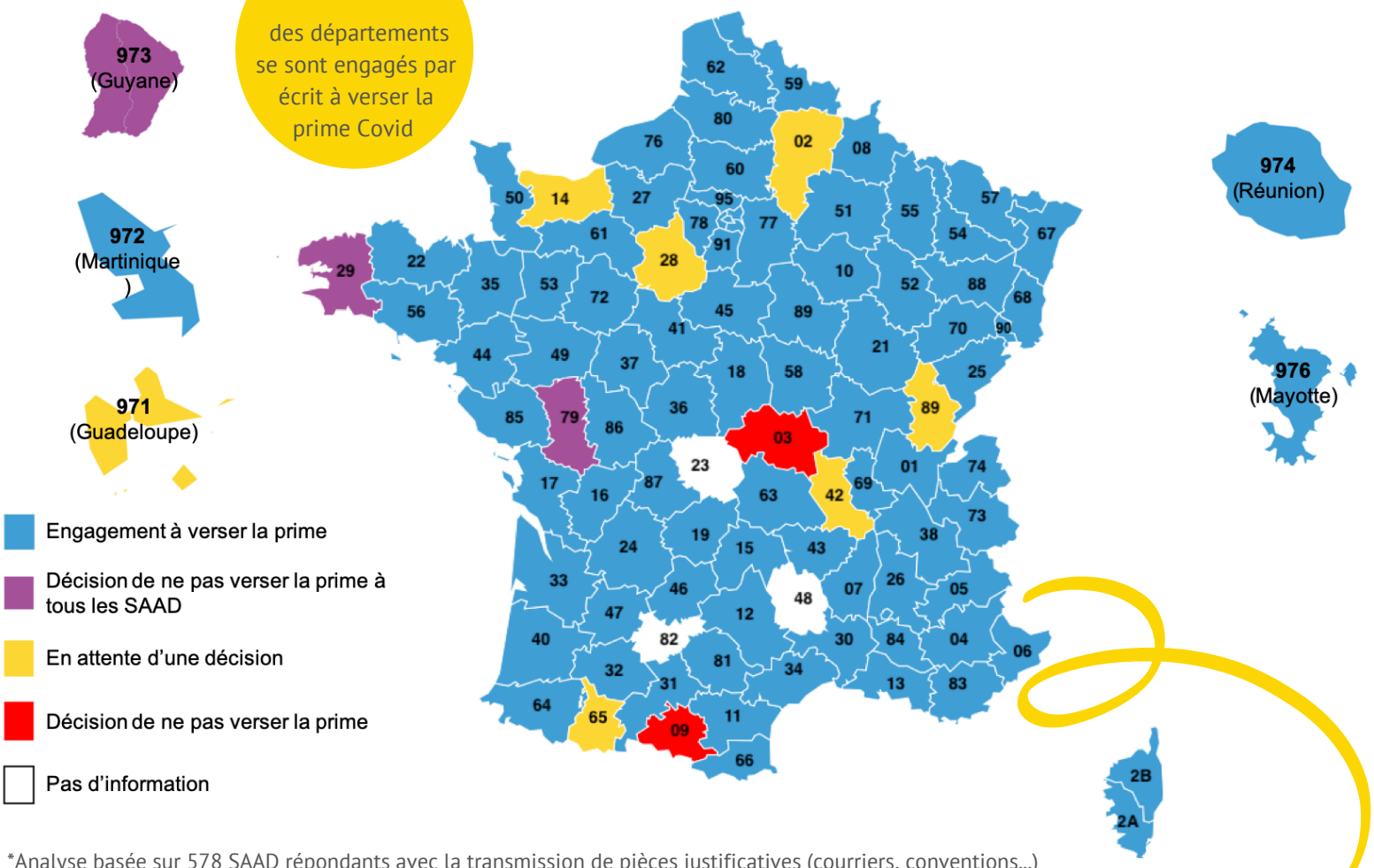
#### QU'EN EST-IL SUR LE TERRAIN ?

La Fédésap lance une enquête flash



## Résultats de l'enquête Flash sur le versement des primes COVID dans les Départements lancée en ligne entre le 14 octobre et 13 novembre 2020\*

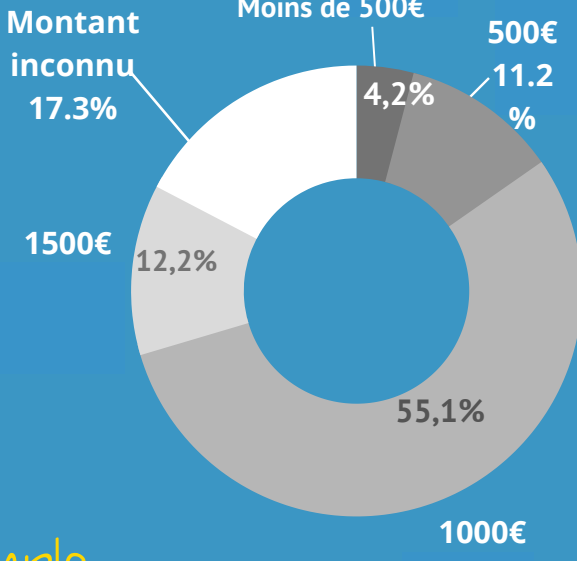
**89%**  
des départements  
se sont engagés par  
écrit à verser la  
prime Covid



### La majorité des Conseils Départementaux se sont engagés auprès des SAAD à verser une prime exceptionnelle à leurs salariés selon la note définie par la CNSA

Mais seulement 55% des départements vont verser une prime de 1000€ à l'ensemble des salariés quel que soit le statut des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), au prorata temporis du temps de travail du salarié et en fonction du type de bénéficiaires (APA/PCH, aide sociale).

#### Montant des primes versées par les Départements



*De plus...*  
selon les départements **certaines conditions limitatives** s'appliquent aux critères de versement de la prime

#### Exemple

« Christine, auxiliaire de vie, est salariée d'un SAAD à temps partiel 120h/mois pour un salaire brut de 1260€. Chaque mois, elle réalise 60h auprès des bénéficiaires APA/PCH, 40h auprès des bénéficiaires de l'aide sociale et 20h de mutuelles et caisses de retraite. Pendant le confinement, elle était en première ligne, et a travaillé auprès de personnes âgées du 02 mars au 20 avril, date à laquelle elle a dû s'arrêter pendant 15 jours, étant positive au covid. Elle a repris son travail le 6 mai. »

Quel sera le montant de la prime de Christine selon les départements ?

Finistère	Seine-Maritime	Indre et Loire	Ardèche	Moselle
0€	200€	500€	800€	1000€
→ car le SAAD de Christine n'est pas habilité à l'aide sociale	→ car le montant de la prime est forfaitisé à 250€ par ETP	→ car le département comptabilise les heures APA/PCH et aides sociales	→ car le département comptabilise toutes les heures réalisées sans tenir compte des absences	→ car le plafond de la prime est majoré à 1500€

#### En conclusion

Le versement de la prime COVID révèle l'incohérence de la gouvernance du secteur de l'aide à domicile : l'État proclame, mais ce sont les Départements qui commandent. L'enveloppe des 80 millions ne sera pas entièrement consommée, parce que les Départements ont décidé de ne pas la verser ou de ne la verser que partiellement.

??  
??  
??  
Qu'en sera-t-il des 200 millions d'euros votés par le Gouvernement afin de revaloriser les salaires des auxiliaires de vie ?

→ Une certitude : une fois de plus, d'après négociations vont s'ouvrir avec chaque département pour concrétiser **d'une façon homogène sur tout le territoire** la volonté gouvernementale ainsi que la stricte application de loi de finance pour la Sécurité sociale.